Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_06-DE

DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (présent de 18h30 à 20h00, de 20h05 à 20h35), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (absent de 20h00 à 20h05), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON.).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2ème Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

Membres en exercice	36
Présents	24
Pouvoirs	05
Votants	29

Délibération n°17/07/2025/06
Objet : Promesse de vente de deux parcelles pour une contenance totale de 1 628 m² désignées formant le Lot S, cadastrées section AE n° 410 et 419, situées en Zone d'Activités Économiques (ZAE) « La Tille » à Genlis, à Monsieur Romain Michaud

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_06-DE

Monsieur Romain Michaud, gérant de la SARL MR Maçonnerie, domiciliée rue du Commun au Loup, à Bessey-les-Cîteaux (21110), a pour projet d'installer un distributeur automatique de béton prêt à l'emploi, sous forme de drive en libre-service.

Dans la perspective d'implanter cette activité à destination des professionnels et des particuliers sur le territoire de la Plaine Dijonnaise, plus précisément sur la Zone d'Activités Économiques « La Tille », à Genlis, Monsieur Michaud a manifesté son souhait, par courrier réceptionné le 11 mai 2025, de se porter acquéreur de deux parcelles cadastrées section AE n° 410 (05 a 57 ca) et 419 (10 a 71 ca) situées Claude Navier, identifiées, sous le Lot S dans le plan de division annexé aux présentes, d'une contenance totale de 1 628 m².

Considérant :

- Que les parcelles sont situées en zone urbaine à vocation d'activités, en zone blanche et bleue du Plan de Prévention contre les Risques Naturels d'inondation (PPRNi),

- Qu'une réhausse est à prévoir pour ériger une construction et être en conformité avec le Plan de Prévention contre les Risques Naturels d'inondation,

- Que les parcelles sont grevées d'une zone non aedificandi de 15 mètres le long de la voie de chemin de fer,

- Qu'un avis de valeur a été délivré le 7 mai 2025 par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Côte d'Or aux termes duquel un montant de 20,00 € (vingt euros) hors-taxes par m² a été retenu, ce qui représente une estimation à 32 560 € (trente-deux mille cinq cent soixante euros) hors-taxes et hors frais de notaire.

Considérant que Monsieur Romain Michaud propose à la Collectivité d'acquérir ce lot S pour un montant total de 40 700,00 € (quarante mille sept cents euros), hors-taxes et hors frais de notaire,

Considérant le projet de promesse de vente annexé à la présente délibération,

Vu, l'avis favorable de la 2ème Commission (Développement économique, équipements, infrastructures et développement numérique) qui s'est réunie le 1er juillet 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– APPROUVE la promesse de vente par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à Monsieur Romain Michaud, domicilié rue du Commun au Loup, à Bessey-les-Cîteaux (21110), de deux parcelles cadastrées section AE n° 410 (05 a, 57 ca) et 419 (10 a 71 ca), formant le « Lot S », d'une contenance totale de de 1 628 m², situées en ZAE « La Tille », rue Claude Navier, à GENLIS, au prix de 40 700,00 € (quarante mille sept cents euros), hors taxes et hors frais de notaire,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_06-DE

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 juillet 2025

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 24/07/2025
Qualité : Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER